



Instructions

pour le porte-drapeau

Toute désignation de personnes et de fonctions contenue dans les présentes instructions s'entend pour des personnes du genre masculin ou féminin.

Séance du CC du 26 août 2006

H:\Eigene Dateien\ESM\Eigene Dateien\PRIVAT\STV\STV-Fähnrich\Reglement für Fahnenträgerin und Fähnrich.doc

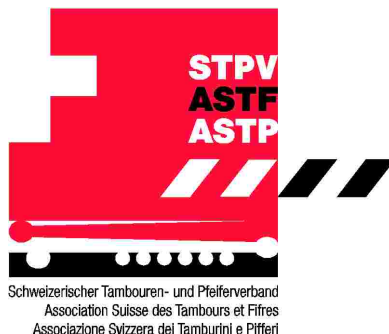


Table des matières

<u>1.</u>	<u>Généralités</u>	3
<u>1.1.</u>	<u>Instructions pour le drapeau</u>	3
<u>1.2.</u>	<u>Vitrines pour drapeau, conservation, soins</u>	3
<u>1.3.</u>	<u>Règles générales de comportement</u>	3
<u>1.4.</u>	<u>Tenue</u>	3
1.4.1.	du porte-drapeau de l'Association:	3
1.4.2.	du porte-drapeau de société:	3
<u>2.</u>	<u>Port du drapeau et maniement</u>	4
<u>2.1.</u>	<u>Manières de porter le drapeau</u>	4
2.1.1.	A la position de repos	4
2.1.2.	En marche au pas libre	5
2.1.3.	Hymne national et hymne cantonal	5
2.1.4.	Marche au drapeau	6
<u>2.2.</u>	<u>Salut au drapeau</u>	7
<u>2.3.</u>	<u>Le balancement correct</u>	7
<u>3.</u>	<u>Inauguration du drapeau</u>	8
<u>4.</u>	<u>Funérailles</u>	9
<u>4.1.</u>	<u>Durant la marche vers le lieu des funérailles</u>	9
<u>4.2.</u>	<u>Derniers honneurs / Ensevelissement</u>	10
<u>4.3.</u>	<u>Cravate de deuil</u>	10
<u>5.</u>	<u>Hiérarchie des drapeaux</u>	11
<u>5.1.</u>	<u>Lors d'un défilé de fête</u>	11
<u>5.2.</u>	<u>Lors du passage d'un défilé</u>	11
<u>6.</u>	<u>Littérature et sources de renseignements:</u>	12



1. Généralités

1.1. Instructions pour le drapeau

Les présentes « Instructions pour porte-drapeau » consistent en une **Recommandation** pour les porte-drapeau de l'Association Suisse des Tambours et Fifres, des associations régionales, ainsi que des sociétés qui leur sont affiliées.

Traditionnellement, l'Association Suisse des Tambours et Fifres est un partenaire contractuel du DDPS et se réfère ainsi aux pratiques de l'Armée suisse.

1.2. Vitrines pour drapeau, conservation, soins

Le drapeau doit être conservé chez le porte-drapeau de l'Association, le porte-drapeau, ou éventuellement chez le responsable du matériel.

Après l'emploi, le drapeau doit être déroulé et suspendu.

Pour le reste, **les directives du fabricant du drapeau** sont applicables.

1.3. Règles générales de comportement

- Un drapeau déployé doit toujours rester en main du porte-drapeau (il ne doit pas être appuyé contre un mur, un arbre, etc.);
- Les gants et le couvre-chef se portent dès le moment où le drapeau est déroulé et jusqu'à ce qu'il soit de nouveau enroulé;
- Le porte-drapeau, la garde du drapeau ou les dames d'honneur ne se découvrent jamais, même si le reste des participants à la manifestation le font.

1.4. Tenue

1.4.1. du porte-drapeau de l'Association:

Il porte l'**uniforme de la société**, ou un **costume foncé** (chemise blanche et cravate). Les gants blancs sont obligatoires.

1.4.2. du porte-drapeau de société:

Il porte l'**uniforme de la société**. Les gants blancs sont obligatoires.



2. Port du drapeau et maniement

Lors de manifestations publiques, le drapeau doit toujours être suspendu avec la pointe orientée vers la droite. (de la vue du public)



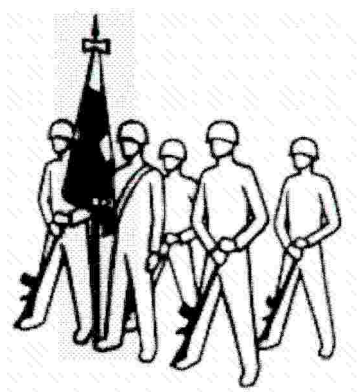
2.1. Manières de porter le drapeau

Les associations et les sociétés prennent part aux festivités selon un cahier des charges séparé, pour autant qu'il soit disponible.

2.1.1. A la position de repos

Lors de chaque cérémonie, le porte-drapeau tient le drapeau dans la **position** dite **de repos**:

- tenir le drapeau de la main droite, directement sous la toile;
- la hampe repose sur le sol à la hauteur de la pointe du pied droit;





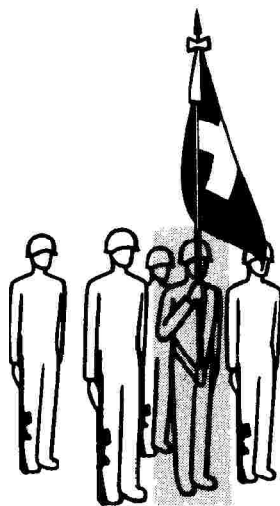
2.1.2. En marche au pas libre

Le drapeau est porté sur l'épaule droite.



2.1.3. Hymne national et hymne cantonal

Lors des hymnes cantonaux et nationaux, le drapeau est hissé.
Le drapeau est tenu verticalement devant soi.



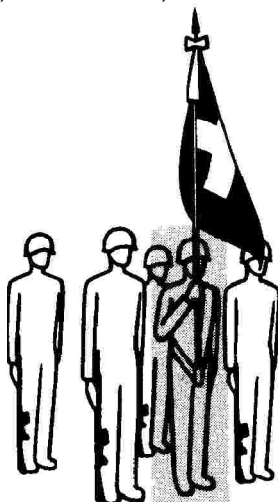


2.1.4. Marche au drapeau

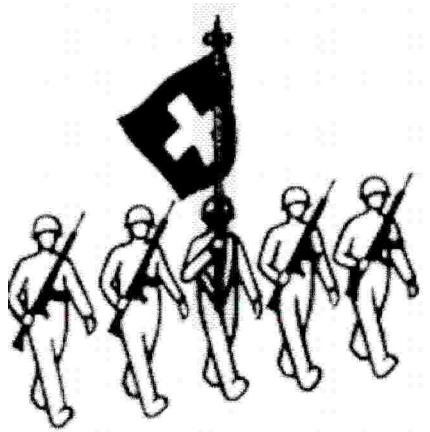
Partition pour marche au drapeau avec fifres et tambours, selon l'ordonnance fédérale des fifres et tambours de 1819, voir appendice

a. Lors de l'exécution de la marche au drapeau:

- engager la hampe dans le carquois;
- tenir la hampe du drapeau de la main droite, verticalement devant soit, au milieu du corps, le coude en position naturelle;
- appliquer le bras gauche au corps, main tendue;



b. Lors du défilé de marche ou marche au drapeau:





2.2. Salut au drapeau

Lors d'une réception de société, la réglementation suivante s'applique:

- Les deux porte-drapeau inclinent et balancent le drapeau, décrivant 3 x un huit, **en commençant sur la gauche.**
- Lors d'un défilé, le drapeau est porté verticalement, avec éventuellement un léger balancement équilibré.

2.3. Le balancement correct

- sur scène, avec un espace suffisant – balancer régulièrement
- à l'église – ne pas balancer nécessairement
- en cas de peu d'espace – ne pas balancer / incliner légèrement le drapeau vers l'avant
- lors de concerts publics – toujours balancer, car généralement un espace suffisant est disponible pour cela
- lors de réceptions – balancer, si possible
- dans un rassemblement d'associations – les porte-drapeau sur un rang devant les corps de musique, balancement vif et animé



3. Inauguration du drapeau

Le nouveau drapeau enroulé est porté par les dames et/ou les hommes d'honneur.

- Lors de marche, la pointe du drapeau est dirigée vers la droite (de la vue du public).
- En position stationnaire, le drapeau enroulé est tenu au pied.

Après le déroulement, suit un balancement.

Si un ancien drapeau est retiré, on pratique un **dernier adieu** symbolique (voir dernier adieu).

Le nouveau drapeau est salué par la délégation des drapeaux. En cas de plusieurs drapeaux, la cérémonie peut être écourtée.

L'ancien drapeau doit être conservé avec honneur, si possible avec son historique.



4. Funérailles

Lors de funérailles ou de derniers honneurs, le drapeau rend le dernier adieu. La cérémonie d'adieu doit être examinée avec le curé ou le pasteur.

Si différentes délégations de drapeaux sont présentes, il y a lieu de s'entendre sur une manière homogène de rendre le dernier adieu.

La cérémonie doit avoir lieu en particulier et selon les règles hiérarchiques. (p. ex. appartenance à une association, société)

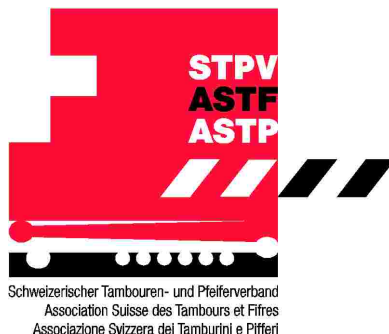
4.1. Durant la marche vers le lieu des funérailles

Pour les funérailles, le drapeau sera muni d'une cravate de deuil.

Durant la marche:

durant la marche vers le lieu des funérailles, le drapeau sera porté sur l'épaule droite.





4.2. Derniers honneurs / Ensevelissement

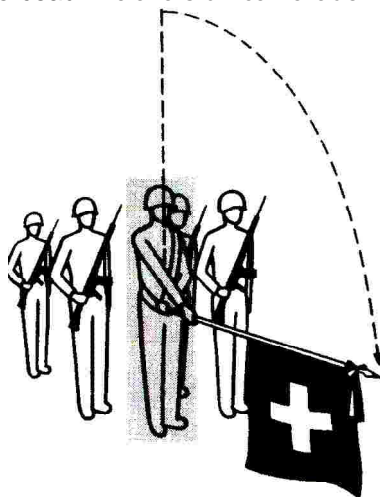
Pendant les derniers honneurs, la plupart du temps une minute de silence ou une interprétation musicale, le drapeau porté verticalement est abaissé lentement vers l'avant.

Le drapeau reste dans cette position, sans balancement, jusqu'à la fin des honneurs.

dernier adieu:

Le porte-drapeau se met au garde-à-vous et abaisse lentement le drapeau à trois reprises au-dessus de la tombe ouverte ou du cercueil, le cas échéant, pendant l'exécution de l'une des mélodies suivantes:

- **Tambours:** Marche funèbre (selon l'ordonnance tambour 1982),
- **Tambours et fifres:** Marche funèbre (voir appendice ordonnance féd. fifres et tambours de 1819)
- **Musique instrumentale:** morceau « J'avais un camarade ».



4.3. Cravate de deuil

Si le drapeau est engagé publiquement durant la période de deuil (jour du décès jusqu'aux funérailles), il sera muni de la cravate de deuil.

Après l'ensevelissement, la cravate de deuil peut être enlevée. Chaque association et société décide de la durée du port de la cravate de deuil, selon ses propres traditions.



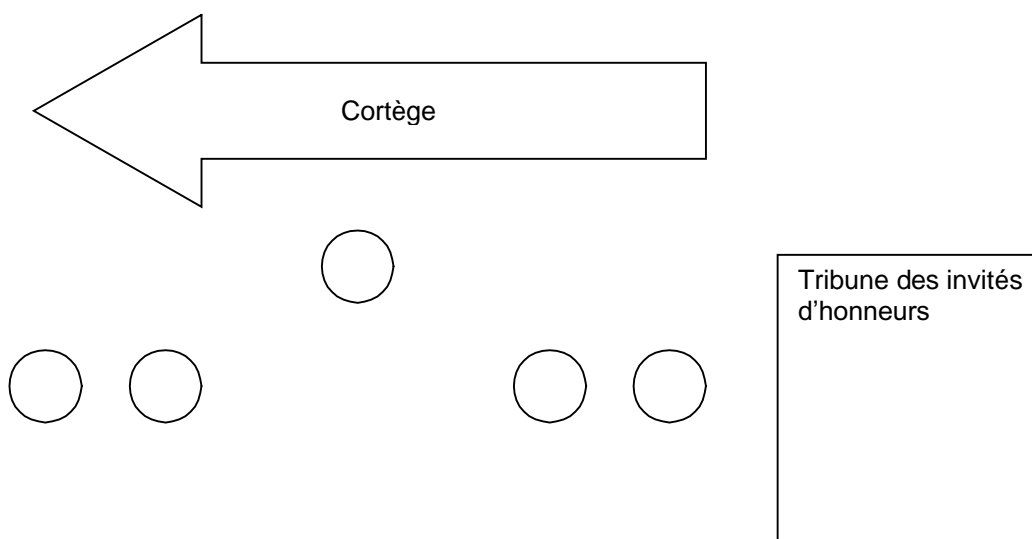
5. Hiérarchie des drapeaux

5.1. Lors d'un défilé de fête

Le drapeau du plus haut rang se positionne en tête du défilé des drapeaux, flanqués des dames d'honneur ou de la garde du drapeau. Le suivent, les drapeaux classés par rang d'importance, à une distance de 4 à 5 mètres, etc.

5.2. Lors du passage d'un défilé

Le drapeau du plus haut rang se tient 1 à 2 mètres devant les drapeaux de rangs inférieurs.





6. Littérature et sources de renseignements:

- Reglement für Fähnrüche, Heimgartner Fahnen, Wil/SG
- Règlement 51.2 « Règlement de service », RS 04, section 3, chiffres 60-62, appendice 16
- Fähnrüchusbildung, Erwin Grieshaber, Kyburg
- Wappenbuch des Kantons Bern, ISBN 3-292-16100-2



Appendice

Elaboration des armoiries

Le blason comprend trois domaines parmi lesquels nous distinguons: la science héraldique, qui est une science auxiliaire de l'histoire, puis l'art héraldique, qui est la maîtrise de l'expression graphique ou plastique du blason, et enfin, le droit héraldique. Qu'on nous permette de rappeler ici quelques rudiments d'art héraldique. Remarquons d'emblée que les règles et usages héraldiques subsistent depuis plusieurs siècles. Ces règles très anciennes permettent une certaine liberté dans l'élaboration d'armoiries; mais en héraldique, on ne trouvera rien qui soit réellement nouveau. La tradition y est souveraine. Tel est l'impératif formel. Il faut l'accepter tel quel ou, alors, renoncer à jouer les héraldistes amateurs.

Les couleurs

Un blason est toujours en couleur. Mais ceci ne signifie pas qu'on le souhaite le plus bariolé possible. On peut même concevoir un blason d'une seule couleur. La gamme de couleurs et de teintes infiniment nuancées que la nature nous propose, l'héraldique n'a retenu principalement que les quatre couleurs suivantes, qu'elle nomme "émaux" noir, rouge, vert, bleu et deux "métaux" or (jaune), argent (blanc). Une règle essentielle préside à la juxtaposition des couleurs: Ne pas juxtaposer un émail à un autre; ne pas juxtaposer un métal à un autre.

"Dextre" et "Senestre"

L'emploi des termes "Dextre" (étymologiquement: droite) et "Senestre" (étymologiquement: gauche) est l'une des particularité de la langue héraldique. L'héraldique nous oblige de changer nos manières de voir: ce que nous voyons à droite se trouve sur la partie gauche d'un blason et, inversement, ce que la réalité nous offre à gauche figure sur la partie droite du blason. "Dextre" et "Senestre" signifient donc, en héraldique "en avant" et "en arrière"; ce qui implique un jugement de valeur. "En avant" est préférable à "en arrière". A partir de ce principe l'héraldique courtoise et, plus tard, l'héraldique diplomatique ont inventé des finesses dont il est permis de s'amuser un peu. Certaines d'entre elles sont demeurées en usage jusqu'à nos jours. Nous connaissons tous l'ordre dans lequel nous distribuons les différentes médailles aux vainqueurs sportifs lors de proclamations de résultats: c'est celui dans lequel on dispose les insignes héraldiques; l'insigne du plus élevé en dignité se place au centre, celui du deuxième se place au dextre, et celui du troisième à senestre. S'il nous arrive de devoir hisser les uns à coté des autres les drapeaux de la Confédération, du canton et de la commune, nous mettrons donc au centre celui de la Confédération, à dextre celui du canton, et celui de la commune à senestre.

Marche funèbre tirée de l'ordonnance fédérale des fifes et tambours de 1819

Fifre

10

Nro. XIV. Todten - Marsch.
Adagio.



Nro. XIV. Todten - Marsch. II
Adagio.



Tambour



Schweizerischer Tambouren- und Pfeiferverband
Association Suisse des Tambours et Fifes
Associazione Svizzera dei Tamburini e Pifferi

Nro. XIV. Totten : Marsch.
Adagio.



Marche au drapeau tirée de l'ordonnance fédérale des fifres et tambours de 1819

Fifre

6

Nro. III. Fahnen-Marsch.



Nro. III. Fahnen-Marsch.

7



Tambour



Schweizerischer Tambouren- und Pfeiferverband
Association Suisse des Tambours et Fifes
Associazione Svizzera dei Tamburini e Pifferi

Nro. III. Fabnen s Marsch.

